



## Garanties additionnelles

### ➤ Elles sont décrites dans les tableaux des garanties ci-dessous :

Vous devez formaliser ce régime par accord collectif, référendum ou décision unilatérale, cette option n'étant pas prévue dans l'accord de branche.

**Date d'effet demandée** (à compléter) : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_

#### Formalités :

La présente demande d'adhésion doit être retournée accompagnée d'un état du personnel et des risques en cours.

Nous vous adresserons :

- Dès réception de ces documents : vos Conditions Particulières et Conditions Générales.
- Au retour du contrat signé : les notices d'information destinées à vos salariés.

### ➤ Option maintien de salaire

<b>Personnel concerné</b>	Ensemble du personnel Non Cadre et Cadre
Ancienneté requise	1 an
Salaire de référence	1 <sup>er</sup> période : salaire brut tranche A et tranche B qu'aurait perçu le salarié au cours du mois de son arrêt de travail s'il avait continué à travailler y compris la prestation brute de CSG-CRDS. 2 <sup>e</sup> période : salaire net à payer tranche A et tranche B du mois en cours de l'arrêt de travail qu'aurait perçu le salarié s'il avait continué à travailler y compris la prestation nette de CSG-CRDS.

Indemnisation	Tranche A et B	Cotisation supplémentaire
Versement sous déduction des Indemnités Journalières Sécurité sociale d'une prestation Début de l'indemnisation : au 1 <sup>er</sup> jour d'arrêt Fin d'indemnisation : Au 90 <sup>e</sup> jour au plus tard	1 <sup>er</sup> période à 100% du salaire de référence 2 <sup>e</sup> période à 75% du salaire de référence	1.25% de A et 2.05% de B  100% à la charge de l'employeur

### ➤ Option décès

Vous devez formaliser ce régime par accord collectif, référendum ou décision unilatérale, cette option n'étant pas prévue dans l'accord de branche.

<b>Personnel concerné</b>	Ensemble du personnel Non Cadre et Cadre
Ancienneté requise	Aucune
Salaire de référence	Salaire annuel brut tranche A et B des 12 derniers mois précédant l'évènement

Décès ou I.A.D. 3 <sup>e</sup> catégorie	Tranche A et B	Cotisation supplémentaire
Versement du capital supplémentaire en cas de décès ou I.A.D. 3 <sup>e</sup> catégorie du salarié	125% du salaire de référence	Cadre : 0,25% Tranche A/B Non Cadre : 0,25% Tranche A/B

Mutex et votre mutuelle mettent en oeuvre un traitement de données à caractère personnel dont il est responsable, afin de gérer votre contrat. Les données collectées sont indispensables à cet effet. Elles pourront être utilisées dans le cadre des opérations de contrôle et de lutte contre le blanchiment. Ces informations sont susceptibles d'être transmises aux sous-traitants et prestataires de l'assureur pour les besoins de la gestion du contrat. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition concernant les données ainsi que d'un droit de définir des directives relatives au sort de ces données après le décès. Vous pouvez exercer vos droits par courrier, accompagné d'une copie d'un titre d'identité, auprès du correspondant informatique et libertés de Mutex, situé 125, avenue de Paris, 92327 Châtillon cedex. Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée de la durée des prescriptions légales. Tout consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.  Je m'oppose à recevoir vos offres commerciales.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

- Je reconnais avoir reçu le descriptif des garanties.  
 Je joins l'état du personnel et des risques en cours.

Cachet de l'entreprise :

Signature :